

La Loi Girardin I.S

Etudions l'exemple de deux **SARL A** et **B** assujetties à l'impôt sur les sociétés, qui décident de se distribuer sous forme de dividendes l'intégralité de leur bénéfice. Les deux sociétés clôturent leur exercice au 31 décembre de chaque année. Pour la bonne compréhension de l'exemple, nous dirons qu'elles dégagent le même bénéfice, à savoir, **pour 2009 et 2010, des bénéfices comptables avant impôt de 200 000 €.**

La **SARL A** réalise un investissement dans les DOM, pour un montant de **300 000 € TTC**. Elle va donc bénéficier des avantages de la Loi Girardin conformément aux dispositions prévues par **l'article 217 undecies du CGI**. L'investissement réalisé fera appel à un financement de 100 % de l'opération.

La **SARL B**, quand à elle, ne réalise aucun investissement dans ce dispositif fiscal.

1 - Observons les deux scenarii sur l'exercice 2009

	SOCIETE A	SOCIETE B
RESULTAT COMPTABLE AVANT IMPOT	200 000 €	200 000 €
INVESTISSEMENT	300 000	
RESULTAT FISCAL AVANT IMPOT	- 100 000 €	200 000 €
IS à 15% (jusqu'à 38120 €)	0	5 718 €
IS à 33,1/3%	0	53 954 €
Montant total de l'IS	0	59 672 €
Bénéfices distribuables après IS	200 000 €	140 328 €
Dividendes imposables après abattement (40%)	120 000 €	84 196 €

Comme on peut le voir au 31 décembre 2009, la **SARL B** s'acquitte d'un impôt sur les sociétés de **59 672 €** et les associés se distribuent les dividendes bruts à hauteur de **140 328 €**.

La **SARL A** quand à elle n'a **pas de bénéfice Fiscal, et donc pas d'IS pour 2009**. Les **associés** peuvent se distribuer les dividendes à hauteur de **200 000 €**.

Un investissement de 300 000 € avec l'aide de la **Loi Girardin** a permis à la **SARL A** de faire un gain de trésorerie de **59 672 €** sur l'IS et aux associés de se distribuer **59 672 €** supplémentaires en dividendes dès la clôture de l'exercice 2009.

Sans oublier un déficit fiscal de **100 000 € reportable** sur l'exercice 2010.

2 - Situation sur l'exercice 2010

	SOCIETE A	SOCIETE B
RESULTAT COMPTABLE AVANT IMPOT	200 000 €	200 000 €
DEFICIT REPORTABLE	100 000 €	
RESULTAT FISCAL AVANT IMPOT	100 000 €	200 000 €
IS à 15% (jusqu'à 38120 €)	5 718 €	5 718 €
IS à 33,1/3%	20 624 €	53 954 €
Montant total de l'IS	26 342 €	59 672 €
Bénéfices distribuables après IS	173 658 €	140 328 €
Dividendes imposables après abattement (40%)	104 195 €	84 196 €

A la fin de l'exercice 2010, grâce au report du déficit, la **SARL A** effectue un gain de trésorerie sur l'IS de **33 330 €** et distribue des dividendes supplémentaires à hauteur de **19 999 €**.

CONCLUSIONS

L'économie générale de l'opération est importante, voyez plutôt :

Un investissement par le biais de la Loi Girardin permet à la SARL A de faire un gain de trésorerie de **93 002 €** et permet aux associés de toucher **55 803 €** de dividende supplémentaire.

Par soucis de simplification, nous n'avons pas tenu compte des amortissements du bien...qui vient optimiser bien sûr l'opération !!

L'entreprise peut également réaliser l'opération par le biais d'une filiale.